



Les
Belleville

UNE COMMUNE • TROIS STATIONS

SAINT-MARTIN - LES MENUIRES - VAL THORENS

République Française
Département de la Savoie
COMMUNE LES BELLEVILLE

dcm-2024.00073



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 15 avril 2024

Objet : Fermeture de l'ancien cimetière de St Martin de Belleville

Le lundi 15 avril 2024 à 19 heures 30,
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de St Martin de Belleville en séance publique sous la présidence de Claude JAY, Maire, Maire.

Etaient présents :

Claude JAY (Maire), Donatienne THOMAS, Noëlla JAY, Klébert SILVESTRE, Sandra FAVRE, Hubert THIERY, Florence BONNEFOY-CUDRAZ, André BORREL, Carmen JAY, Laurent DUNAND, Romain SOLLIER, Brigitte MOISAN, Robert HUDRY, Catherine FREYDRICH, Dominique DUNAND, Catherine TREW, Stéphanie KEMPF DALBAN, Cédric GORINI, Marie-Pierre FREMIOT, Frédéric ARNAUD, Grégoire JAY, Florian Benjamin HUDRY

Etaient excusés :

*Chantal ABONDANCE
Georges DANIS donne pouvoir à Romain SOLLIER, Christelle DESCHAMPS donne pouvoir à Marie-Pierre FREMIOT, Myriam SOLLIER donne pouvoir à Sandra FAVRE, Aurélien ASTRE donne pouvoir à Claude JAY*

Florian Benjamin HUDRY a été élu(e) secrétaire de séance.

Date de convocation : mercredi 3 avril 2024 Date d'affichage : mercredi 3 avril 2024
Nombre de conseillers : en exercice : 27 présents : 22 votants : 26

Claude JAY, Maire, rappelle au conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2122-21, L.2223-4, L.2223-6, R.2223-5 et R.2223-40,

Rappelle au préalable la délibération prise par le Conseil municipal de Saint-Martin-de-Belleville le 16 août 1973 :

- Constatant que le cimetière communal (contigu de l'église) ne pourra plus, faute d'emplacements disponibles, suffire aux besoins des inhumations ;
- A décidé la création du nouveau cimetière communal.

Rappelle la délibération du 20 août 1973 :

Accusé de réception en préfecture
073-200084606-20240415-D0020240007310-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

- Indiquant que la création du nouveau cimetière entraînera le transfert complet de l'ancien cimetière ;
- Proposant aux familles ayant des défunts inhumés dans l'ancien cimetière, la faculté d'obtenir des concessions dans le nouveau cimetière pour y transférer les défunts.

Rappelle également la délibération du 16 novembre 1975 :

- Portant ouverture du nouveau cimetière et sollicitant la fermeture de l'ancien.

Constata que seuls quelques corps ont été transférés à la demande des familles en 1975-1976 de l'ancien cimetière, vers le nouveau cimetière,

Rappelle enfin que la fermeture de l'ancien cimetière est effective depuis 1975, année de la dernière inhumation.

Claude JAY, Maire, porte à la connaissance du conseil municipal :

Considérant que de nombreuses sépultures sont manifestement abandonnées. Que le défaut d'entretien a pour effet d'entraîner la dégradation de certains monuments funéraires, exposant les usagers du cimetière à un danger pour la sécurité publique ;

Considérant que l'ensemble des sépultures présentes relèvent du terrain commun du cimetière et que le délai de rotation est largement dépassé, celles-ci peuvent être reprises par simple arrêté du maire, en vue de procéder à l'exhumation des corps et à leur réinhumation dans l'ossuaire communal ;

Considérant que l'ossuaire communal du nouveau cimetière n'offre pas une capacité suffisante pour accueillir l'ensemble des corps, il convient d'en créer un nouveau en changeant l'affectation du caveau provisoire existant et de procéder à son extension, ainsi que de créer un nouveau caveau provisoire ;

Considérant cependant que certaines sépultures sont encore régulièrement entretenues, il est proposé d'informer les habitants par affichage en mairie et au cimetière afin qu'ils puissent se manifester utilement s'ils désirent se voir remettre les corps exhumés dans les conditions prévues par l'article R.2213-40 du code général des collectivités territoriales ;



Les Belleville

UNE COMMUNE • TROIS STATIONS

SAINT-MARTIN - LES MENUIRES - VAL THORENS

République Française
Département de la Savoie
COMMUNE LES BELLEVILLE

Le conseil municipal (24 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) à la majorité décide :

1. Décide de finaliser la procédure engagée par la commune en 1973 visant à opérer la translation de l'ancien cimetière vers le nouveau cimetière créé en 1975, à la fermeture de l'ancien cimetière et au changement d'affectation de son emprise ;
2. Décide de procéder à l'affichage de la présente délibération en mairie et à l'entrée de l'ancien cimetière afin que les familles concernées par les opérations puissent se manifester ;
3. Acte qu'il appartiendra à Monsieur Le Maire d'ordonner la reprise des sépultures de l'ancien cimetière par voie d'arrêté et de procéder à la conclusion d'un marché public à cette fin.

Pour copie conforme au registre,
Le Maire,
Claude JAY.